

HDS+

AGIR

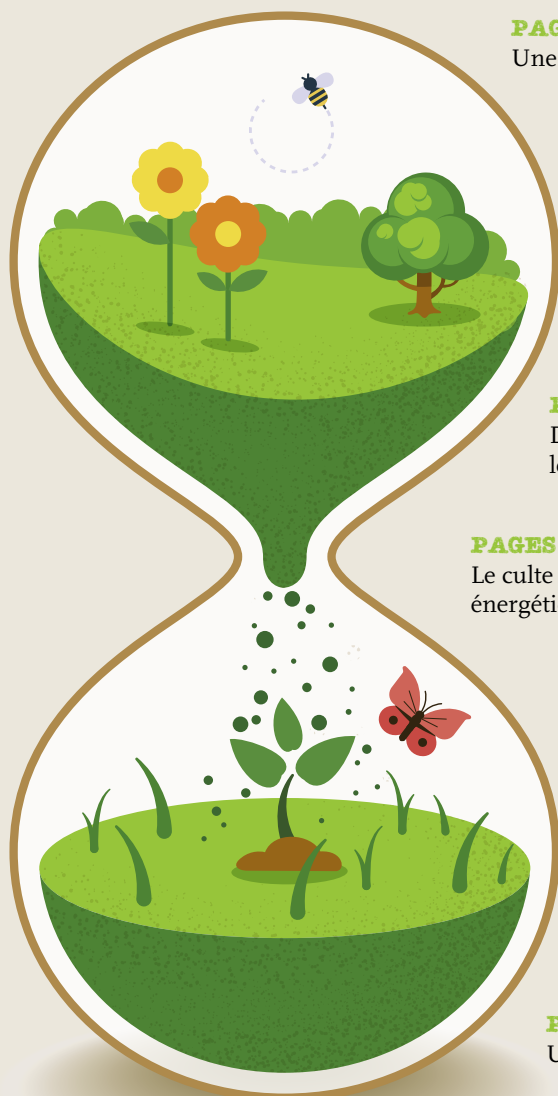
**CONTRE
LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE**



Pinel

PAGES 4-5:

Le végétal, un atout pour le climat



PAGES 6-7:

Une stratégie nature

PAGES 8-9:

Optimiser la gestion
des eaux pluviales

PAGES 10-11:

Vers des bâtiments bas carbone

PAGES 12-13:

Du concret contre
le changement climatique

PAGES 14-15:

Le culte de la performance
énergétique

PAGES 16-17:

Des menus responsables
dans les collèges

PAGES 18-19:

Cap sur les déplacements
alternatifs

PAGES 20-21:

Une administration innovante

PAGES 22-23:

Le monde post-carbone de Paris-La Défense

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU SERVICE DE LA QUALITÉ DE VIE

L'urgence climatique est le grand défi de notre siècle : il est de la responsabilité de tous les acteurs concernés d'agir vite pour préparer l'avenir. Nous venons ainsi d'adopter un plan de 14 actions pour que le Département limite ses émissions de gaz à effet de serre lors des deux prochaines années, poursuivant la baisse de 28% engagée au cours des dernières années. Il prévoit, notamment, le recours systématique aux considérations environnementales dans les marchés publics, l'approvisionnement responsable des cantines des collèges, ou encore la promotion des mobilités douces.

En décidant d'améliorer la performance énergétique de nos bâtiments, secteur particulièrement énergivore et émetteur de CO2, nous nous inscrivons également dans le temps long pour apporter des solutions pérennes. Les contrats de performance énergétique des collèges ont déjà permis, en deux années seulement, de réduire de près d'un tiers leur consommation d'énergie. Et nos prochaines constructions et rénovations respecteront un référentiel de qualité environnementale particulièrement exigeant, qui privilégie l'usage des matériaux biosourcés. Nous diminuerons ainsi de 40 % l'impact carbone de nos constructions, et poursuivrons l'effort de réduction significative de nos consommations d'énergie.

Enfin, nous voulons continuer à développer la place de la nature en ville. C'est le sens de notre « stratégie nature », pour que chaque habitant ait accès, à moins de quinze minutes à pied de chez lui, à un espace de nature. D'ici cinq ans, nous aurons rénové ou acquis 80 hectares d'Espaces Naturels Sensibles supplémentaires, créé cinq kilomètres de grandes promenades en berges de Seine, planté 18 000 arbres, développé les jardins pédagogiques et la végétalisation des cours des collèges...

En nous poussant à faire preuve d'innovation, l'exigence du développement durable constitue à la fois une chance d'offrir davantage de qualité de vie à nos concitoyens et un puissant levier de développement au service de notre territoire. 🌱



Georges Siffredi
Président
du Département
des Hauts-de-Seine

CD92/JULIA BRECHLER

**HDS + est un supplément
de HDSmag**

HDSmag
57 rue des Longues Raies
92731 Nanterre cedex
Tél. : 01.41.37.11.60.

HDSmag@hauts-de-seine.fr

Directeur de la publication
Muriel Hoyaux

Rédacteur en chef
Rafaël Mathieu

Rédaction
Mélanie Le Beller et Pauline Vinatier

Photo / Responsable
Jean-Philippe Ancel

Iconographes
Stephanka Kissiova Toussaint

**Conception graphique
et mise en page**
Cyril Maciet

Couverture Pinel

Impression
Maury
45330 Malesherbes

Distribution Adrexo

LE VÉGÉTAL, UN ATOUT POUR LE CLIMAT

**PRÈS D'UN TIERS
DU TERRITOIRE ALTO-
SÉQUANAIS EST
VÉGÉTALISÉ, CHOSE RARE
EN MILIEU URBAIN
DENSE. LE DÉPARTEMENT
ENTEND DÉVELOPPER
ENCORE DAVANTAGE
CETTE TRAME
ÉCO-PAYSAGÈRE.**



Quarante mille arbres ont été plantés ces dix dernières années le long des routes départementales et dans les espaces naturels sensibles. Ce patrimoine végétal, qui couvre près d'un tiers du territoire, est une ressource contre le réchauffement climatique, les arbres jouant le rôle de « puits de carbone ». Le Département assure sa protection au quotidien par l'entretien des parcs, jardins et promenades ainsi que des arbres d'alignement et au moyen

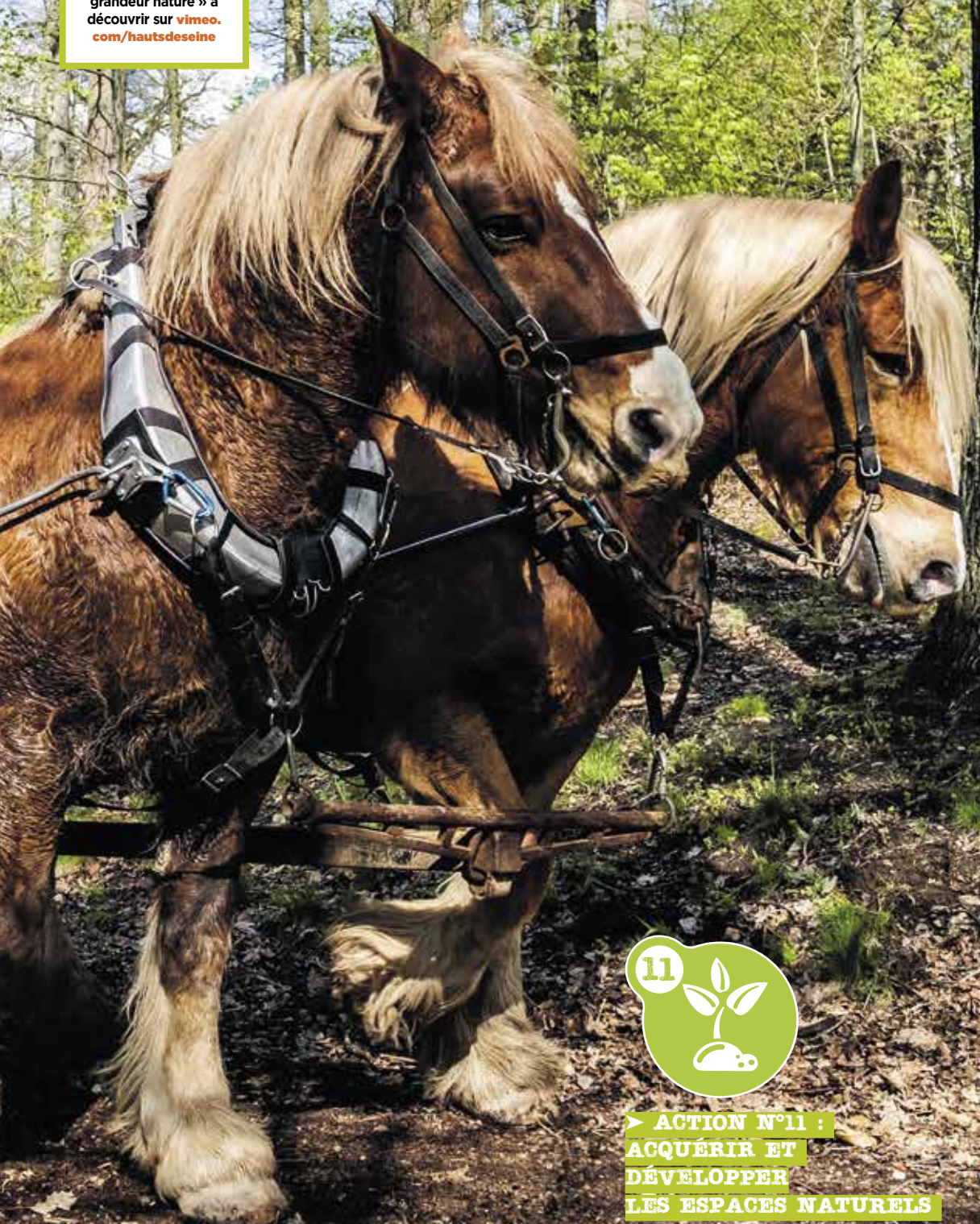
de plusieurs schémas directeurs : schéma des espaces naturels sensibles, schéma d'aménagement et de gestion durable de la Seine et de ses berges, schéma des parcours buissonniers...

Trame éco-paysagère

Adoptée au printemps dernier, la « stratégie départementale des espaces de nature » fédère et actualise toutes ces actions. L'ambition est de mettre chaque habitant à moins de 15 minutes à pied d'un espace de nature, le connectant par là même à l'ensemble de la trame éco-paysagère alto-séquanaise, soit plus de 3 300 hectares de forêts, parcs et jardins en réseau. Pour cela, l'acquisition et l'aménagement de nouveaux espaces naturels sensibles – vingt-sept à ce jour sur une surface totale de six cent vingt hectares, équivalente à celle d'une commune des Hauts-de-Seine - doit se poursuivre. La création d'îlots de verdure et de fraîcheur, dans les collèges publics et dans les interstices urbains, figure aussi dans cette feuille de route, tout comme la valorisation des espaces de nature pour leur contribution aux enjeux de bien-être en ville et de santé humaine, de protection de la biodiversité et d'adaptation au changement climatique. 🌱



Notre série en vidéo,
« Un Département
grandeur nature » à
découvrir sur [vimeo.
com/hautsdeseine](https://vimeo.com/hautsdeseine)



► **ACTION N°11 :**
ACQUÉRIR ET
DÉVELOPPER
LES ESPACES NATURELS

Débardage au parc départemental
Casimir-Davaïne, à Garchès.

DÉJÀ RÉALISÉS

UNE STRATÉGIE

11 HECTARES DE SURFACE
D'ESPACES
NATURELS SENSIBLES (ENS)
RÉAMÉNAGÉS

chaque année, pour une **meilleure**
qualité paysagère et écologique.

27 ESPACES NATURELS
SENSIBLES :

parcs, jardins, bois et promenades
ouverts au public, soit **620**
hectares, (équivalent à la surface
moyenne d'une commune des
Hauts-de-Seine, 500 hectares).

33 KM DE
LIAISONS VERTES

aménagées sur les **grandes**
promenades départementales.

40 000

ARBRES PLANTÉS EN 10 ANS

(**80 km d'alignements** sur route départementale,
23 000 jeunes arbres forestiers dans
les Parcs naturels sensibles).



NATURE



LES OBJECTIFS d'ici 2025



20 HECTARES
d'ENS supplémentaires
ouverts au public

Augmentation de la capacité
de stockage de carbone de

250
TONNES
SUPPLÉMENTAIRES

5 KM
supplémentaires
de promenades
vertes et bleues

19 000
ARBRES PLANTÉS
sur le patrimoine départemental

UNE GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

LE DÉPARTEMENT DÉVELOPPE DES MÉTHODES ALTERNATIVES POUR RÉDUIRE LES QUANTITÉS D'EAUX PLUVIALES DÉVERSÉES DANS SON RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ET ÉVITER LES REJETS POLLUANTS VERS LE MILIEU NATUREL.

D

es canalisations submergées qui débordent, provoquant inondations et rejets polluants vers le milieu naturel aquatique et la Seine : un orage violent peut suffire à déclencher ce scénario redouté. La forte imperméabilisation des sols, en milieu urbain dense, fait le lit de ce ruissellement. En charge du transport des eaux usées et pluviales vers les stations d'épuration dans le cadre de sa compétence en matière d'assainissement, le Département agit en prévention de ces débordements.

Lors des aménagements bâtimentaires ou routiers, des techniques alternatives sont mises en œuvre dès que possible pour réduire à la source les effluents, et restaurer le cycle naturel de l'eau : chaussées et enrobés drainants, zones de rétention ou temporairement inondables comme des plans d'eau d'agrément, des bassins à ciel ouvert, des noues (fossés) ou encore des toitures terrasses. Les eaux peuvent alors s'écouler lentement, occuper des points bas, s'infiltrer, s'évaporer...

Dans les parcs et dans les collèges
Les parcs départementaux sont au cœur de cette gestion durable des eaux de pluie. Au parc des sports de la Grenouillère, à Antony, les eaux pluviales sont par exemple utilisées pour arroser le terrain d'honneur. Aux Chanteraines, à Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne, des revêtements drainants équipent désormais les aires de jeux et après un vaste chantier de réfection des allées, les précipitations sont restituées directement dans le sol grâce à des noues, pentes, accotements perméables...

Les cours de récréation des collèges publics, avec leurs nombreuses surfaces minéralisées, sont un autre terrain privilégié d'intervention. Un projet



► **ACTION N°6 :**
CONTINUER LES ACTIONS
D'OPTIMISATION DE LA
GESTION DES EAUX
PLUVIALES



► **ACTION N°12 :**
DÉSIMPÉRMÉABILISER
LES SURFACES (COURS ET
TOITURES) DES COLLÈGES

LES OBJECTIFS D'ICI À 2024

40 %

des nouvelles surfaces aménagées
déconnectées du réseau ou traitées
en techniques alternatives

34

nouvelles cours
désimpérméabilisées

Augmentation de la capacité de
stockage de carbone de

14 TONNES

supplémentaires pour les collèges

pilote de réaménagement de cours de récréation, baptisé « îlot vert » a déjà abouti au collège Jean-Macé de Clichy et cinq autres sont en cours ou à l'étude. Des mesures d'infiltration à la parcelle, de réemploi des eaux pluviales ainsi que de végétalisation des espaces, améliorent le cadre de vie et permettent le stockage du carbone. Ce programme participatif, impliquant toute la communauté éducative, doit être étendu à trente-quatre nouveaux collèges d'ici à 2024 pour un montant de 40 millions d'euros. 🌱

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION DE BÂTIMENTS BAS CARBONE

**LA STRATÉGIE
INTERDÉPARTEMENTALE
DE PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE DOIT
DÉBOUCHER D'ICI À 2024
SUR UNE NOUVELLE
GÉNÉRATION
DE BÂTIMENTS,
À L'EMPREINTE CARBONE
RÉDUITE.**

P

as moins de 380 sites constituent le patrimoine départemental et les seules consommations énergétiques de ces bâtiments représentent près de 20 % des émissions de gaz à effet de serre de la collectivité. Ils constituent donc un levier d'intervention majeur. Depuis 2019, une stratégie de performance énergétique commune est mise en œuvre avec les Yvelines, qui porte sur la réhabilitation des bâtiments existants et sur les nouveaux projets, en particulier la construction de collèges publics. Pour

ses dix prochains établissements, le Département aura recours aux matériaux bio-sourcés, issus de matières organiques renouvelables comme le bois mais aussi la paille, le chanvre ou encore la laine... Tout en visant un meilleur confort d'usage tant sur le plan thermique que de la qualité de l'air intérieur ou de la qualité visuelle... À terme, l'ambition est de systématiser les projets exemplaires, sobre en énergie et bas carbone - avec un objectif minimum de niveau « E3C1 » au sein du label E+ C- (bâtiments à énergie



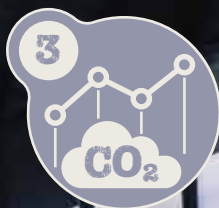
► **ACTION N°1 :**
SYSTÉMATISER LE RECOURS
AUX CONSIDÉRATIONS
ENVIRONNEMENTALES
DANS LES MARCHÉS
PUBLICS

LES OBJECTIFS D'ICI À 2024

Réduire de

40 %

l'impact des nouvelles constructions
par rapport aux constructions
actuelles



► **ACTION N°3 :**
DÉVELOPPER ET
EXPÉRIMENTER UN OUTIL
DE COLLECTE DE DONNÉES ET
DE COMPTABILITÉ CARBONE
COMMUN À L'ENSEMBLE
DES DIRECTIONS

100 %

des marchés dont l'objet le justifie
intégrant des clauses
environnementales



► **ACTION N°9 :**
RÉALISER UNE CAMPAGNE
DE SENSIBILISATION AUTOUR
DE LA DÉCARBONATION
DU DÉPARTEMENT

Se doter d'un outil de **SUIVI**
DES ÉMISSIONS DE
GES des opérations de travaux

positive) grâce à la mise en place d'un référentiel « Qualité environnementale des bâtiments ». Les premiers bâtiments suivant cette méthodologie devraient être livrés dès 2023.

Des chantiers vertueux

Cette exemplarité commence dès l'étape de la construction. Le Département travaille ainsi sur un outil de suivi des données de chantier afin d'identifier les actions les plus efficaces pour la réduction des

émissions. Les pratiques circulaires, réduction ou valorisation des déchets, ou encore d'optimisation des déplacements sont les principales pistes envisagées. Enfin les marchés publics mettent de plus en plus l'accent sur des clauses environnementales. Hauts-de-Seine et Yvelines se sont d'ailleurs vus décerner les « Trophées 2021 de la commande publique » organisés par le site internet achatpublic.com avec le ministère de la Transition écologique et solidaire. 🌱

DU CONCRET CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

LE DÉPARTEMENT A ADOPTÉ UN PLAN D'ACTION POUR TENDRE VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE AVEC DES ENGAGEMENTS CONCRETS TELS QUE :

DES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Objectif : 100 % des marchés dont l'objet le justifie intégrant des clauses environnementales, contrôle de l'application des clauses.

FAVORISER L'UTILISATION DU VÉLO

Objectif : développer les infrastructures cyclables sur le territoire.

ACQUÉRIR ET DÉVELOPPER LES ESPACES NATURELS

Le patrimoine vert départemental séquestre 2,5 fois plus de carbone (182 tCO₂e/ha) qu'un territoire urbain artificialisé (73 tCO₂e/ha).

OPTIMISER LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Objectif : 40 % de surfaces aménagées déconnectées ou traitées en techniques alternatives.

ZOOM SUR LES COLLÈGES QUI REPRÉSENTENT 35% DES ÉMISSIONS GLOBALES DU DÉPARTEMENT :

LES CONTRATS DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

62 collèges déjà dotés d'un CPE.

Objectif 2024 : baisse de la
consommation énergétique de
**30 % dans les 98
collèges publics.**

LA RESTAURATION SCOLAIRE

**4 600 tonnes de CO₂
économisées avec
un menu végétarien
hebdomadaire,**

14 fois moins émetteur
de gaz à effet de serre
qu'un repas contenant
de la viande de bœuf.

DES COURS VÉGÉTALISÉS

**14 tonnes d'équivalent
CO₂ stockées avec
la végétalisation
de 34 cours grâce
au programme
« Îlot Vert ».**

ENCOURAGER LES MOBILITÉS DOUCES

7 900 tonnes d'équivalent CO₂ économisées
sur une année scolaire si les 75 600 collégiens
des Hauts-de-Seine venaient à pied ou en vélo.

AU COLLÈGE, LE CULTE DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

**LE DÉPARTEMENT
INVESTIT MASSIVEMENT
DANS LA RÉNOVATION DE
SES COLLÈGES PUBLICS,
POUR LESQUELS ONT ÉTÉ
PASSÉS PLUSIEURS
CONTRATS DE
PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE.**

Deux tiers du parc départemental et la moitié de la consommation de fluides : c'est ce que représentent les quatre-vingt-treize collèges publics gérés par le Département. C'est logiquement par eux que la collectivité a choisi de commencer pour améliorer la performance énergétique de ses bâtiments. Dès 2012, des contrats de performance énergétique (CPE) ont été ainsi expérimentés dans six établissements pilotes, avant d'être étendus en 2019 à soixante-deux nouveaux collèges pour la période 2018-2031. Les travaux réalisés visent avant tout les systèmes de chauffage, qui

représentent la moitié dans les consommations, l'éclairage et la ventilation. Ces collèges bénéficient aussi de nouveaux systèmes de pilotage des installations et de suivi des consommations. À la clé : une économie de 30 % sur la facture énergétique et des émissions de gaz à effet de serre divisées par deux.

Quatre-vingt treize collèges

Une seconde vague de CPE doit entrer en vigueur prochainement dans vingt-et-un nouveaux établissements, ciblant cette fois le bâti – menuiserie, isolation et travaux d'étanchéité. L'objectif est cette fois une économie de 35 %. Cette stratégie d'efficacité répond par ailleurs à des exigences réglementaires renforcées qui imposent des seuils croissants de réduction des consommations aux bâtiments tertiaires à l'horizon 2030 puis 2050. Les dix collèges restants, non éligibles au CPE, feront l'objet d'un marché global de performance pour améliorer, eux aussi, leurs standards énergétiques. D'ici à 2023 ce sont donc l'ensemble des collèges publics gérés par les Hauts-de-Seine qui bénéficieront d'une démarche de performance énergétique. 🌟



**> ACTION N°7 :
PROLONGER LA SIGNATURE
DES CONTRATS DE
PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE POUR
L'ENSEMBLE DES COLLÈGES
ÉLIGIBLES DU
DÉPARTEMENT**



**> ACTION N°8 :
DÉVELOPPER UN SUIVI PLUS
FIN DES CONSOMMATIONS
ÉNERGÉTIQUES DES
BÂTIMENTS**

LES OBJECTIFS D'ICI À 2024

100 %

des collèges concernés par un
contrat visant à optimiser leurs
performances



DES MENUS RESPONSABLES DANS LES COLLÈGES

**DANS 88 ÉTABLISSEMENTS
PUBLICS DONT LE
DÉPARTEMENT GÈRE
LA RESTAURATION,
LES ACTIONS POUR
UNE ALIMENTATION
À L'IMPACT CARBONE
RÉDUIT SE RENFORCENT.**

Moins de produits transformés, plus de produits locaux, bio et labellisés. Tel est l'objectif du Département qui revoit à la hausse ses objectifs actuels. Ainsi, d'ici 2024, les repas du self des collégiens vont devenir plus « durables » avec 50 % de produits labellisés, au minimum 20 % de bio et la proposition d'un plat végétarien par jour, qui diminueront l'empreinte carbone des pratiques alimentaires.

Au quotidien, les collèges s'appuient déjà sur des modes d'approvisionnement qui respectent la saisonnalité des produits pour les denrées fraîches et une agriculture raisonnée pour les produits

surgelés. Ainsi, 28 % de produits viennent de moins de 200 km, les viandes sont labellisées et les poissons bénéficient d'une certification MSC de soutien à la pêche durable.

Le Département est également engagé dans une démarche de développement de la valorisation des biodéchets issus de la restauration scolaire. Trente-et-un établissements – qui produisent entre 8 et 10 tonnes de biodéchets par an – sont entrés dans cette démarche. Leurs déchets sont collectés avec des camions bennes au biogaz puis valorisés par compostage ou méthanisation par une société spécialisée. 🌱



► **ACTION N°2 :**
FAVORISER UN
APPROVISIONNEMENT
RESPONSABLE, EN TERMES
DE QUALITÉ ET DE
QUANTITÉ, DES CANTINES
DE COLLÈGES

LES OBJECTIFS D'ICI À 2024

Une réduction de **11 %**
d'émissions liées à la restauration
scolaire (dans l'hypothèse qu'un
collégien choisira une fois toutes les
deux semaines le plat végétarien)

50 %
de produits labellisés
dont au moins
20 %
de produits bio

Un choix quotidien
de **REPAS VÉGÉTARIEN**

Une sensibilisation des collégiens
au **GASPILLAGE**
ALIMENTAIRE

CAP SUR LES DÉPLACEMENTS ALTERNATIFS

LE DÉPARTEMENT A POUR MISSION DE DÉVELOPPER LES CIRCULATIONS DOUCES ET D'ENCOURAGER LA PRATIQUE DU VÉLO PAR L'AMÉNAGEMENT DE PISTES CYCLABLES.

P

près de 20 % des déplacements en voiture font moins d'un kilomètre. D'où la volonté pour le Département d'imaginer et de développer des moyens de transports dits « alternatifs » qui remplacent l'automobile et répondent à une demande grandissante des habitants, à des enjeux d'accessibilité, de santé publique et d'environnement

Au 1^{er} janvier 2021, le réseau du territoire comprenait 151 km de linéaires aménagés - soit 48 % du réseau de voiries départementales – auxquels s'ajoutent les 51 km de « coronapistes », ces aménagements mis en place au printemps 2020 à la sortie du premier

confinement lié à la crise sanitaire. Le Plan Vélo 2021-2026 complète ce réseau avec des itinéraires cyclables sécurisés sur la voirie départementale, en bords de Seine et dans les parcs.

Les réaménagements de voirie sont souvent l'occasion d'inventer un nouveau partage de l'espace public. Les projets, notamment ceux en bord de Seine, comprennent ainsi des espaces paysagers de promenade et de détente pour ouvrir la ville vers le fleuve. Aujourd'hui, on compte 600 km de cheminements piétons, 5 415 traversées de chaussées sur la voirie départementale et un développement de l'accessibilité de la voirie départementale aux personnes à mobilité réduite.

Chargé de l'entretien des routes départementales, le Département a enfin fait le choix, sur certaines portions, d'un enrobé à fort taux d'agrégats (30 % contre 10 à 20 % habituellement). Ces agrégats sont recyclés pour fabriquer des enrobés neufs. Outre le recyclage des déchets routiers, cette technique permet de réduire significativement les émissions de gaz à effet de serre. 🌱



**➤ ACTION N° 10 :
FAVORISER L'UTILISATION DU
VÉLO PAR LE DÉVELOPPEMENT
DES INFRASTRUCTURES**

**DES PROJETS
STRUCTURANTS DE
TRANSPORTS EN COMMUN**

Autre mode de déplacement alternatif à la voiture, les transports en commun. Dans ce domaine, le Département s'engage pour le développement des grands projets (prolongement du RER E à l'ouest, Grand Paris Express, métro 4 et 14, lignes de bus...) et est également chargé de la réalisation des aménagements urbains sur les linéaires de tramways. Depuis 2018, l'adhésion de la collectivité au groupement d'intérêt public Biodif permet de compenser les impacts environnementaux des projets d'aménagement menés par la collectivité. C'est ainsi que le chantier du T10 est entré dans sa deuxième phase de compensation au bois du Carreau à Châtenay-Malabry avec des parcelles restaurées écologiquement cédées au Département.

LES OBJECTIFS D'ICI À 2024

Développer les
**INFRASTRUCTURES
CYCLABLES** sur le territoire

UNE ADMINISTRATION INNOVANTE

**SUITE À LA CRISE
SANITAIRE,
LE DÉPARTEMENT
A ACCÉLÉRÉ
LE DÉPLOIEMENT
DU TÉLÉTRAVAIL
NOTAMMENT
POUR RÉDUIRE LE NOMBRE
DE TRAJETS DOMICILE-
TRAVAIL ET LEUR
EMPREINTE CARBONE.**

E

n 2019, les déplacements des agents du Département représentaient 5 % du bilan carbone. Débutée en 2017, l'expérimentation du télétravail dans l'administration départementale a dû se déployer plus massivement en 2020 avec la crise sanitaire. La quasi-totalité des agents dont les missions sont télétravaillables ont ainsi été équipés pour exercer leur activité à distance, ce qui représente l'an dernier environ 56 % de télétravailleurs. En étendant le nombre de jours télétravaillés, le nombre de trajets domicile-travail et, donc, d'émission de gaz à effet de serre diminue à condition, entres

autres, que la pratique du télétravail s'organise par journée complète ou que l'offre de transports en commun soit attractive pour les non-télétravailleurs.

Autre avancée, la mise en place du « forfait mobilités durables » pour les agents qui permet la prise en charge facultative par leur employeur des frais de transport personnels entre le domicile et le lieu de travail jusqu'à 200 € par an. Les moyens de transport concernés sont les vélos et la voiture dans le cadre d'un covoiturage (en tant que conducteur ou passager). 🌱



UNE FLOTTE DE VÉHICULES MOINS POLLUANTS

En 2020, la flotte automobile départementale comptait 34 % de véhicules électriques. Dès 2019, le Département a fait le choix d'incorporer à cette flotte des véhicules hybrides non rechargeables pour faire face aux problèmes structurels de la recharge des véhicules électriques tout en préservant l'environnement. En parallèle, la consommation en carburants continue de diminuer avec une baisse d'environ 10 % en 2020 par rapport à l'année précédente.

LES OBJECTIFS D'ICI À 2024

Un report modal de **5 %** des agents se déplaçant en véhicule personnel



► **ACTION N°4 :**
DÉVELOPPER LE TÉLÉTRAVAIL
AU REGARD DE LA SITUATION
EN 2019



► **ACTION N°5 :**
METTRE EN PLACE LE FORFAIT
MOBILITÉS DURABLES



► **ACTION N°14 :**
DÉVELOPPER UN OUTIL DE
SENSIBILISATION ET DE CALCUL
D'ÉMISSIONS POUR ESTIMER
L'IMPACT GES DES VOYAGES
À L'INTERNATIONAL

LE « MONDE D'APRÈS » DE PARIS-LA DÉFENSE

**APRÈS PLUS DE 60 ANS
D'EXISTENCE, LE
QUARTIER SE FIXE UN
NOUVEAU CAP
STRATÉGIQUE : DEVENIR
LE PREMIER QUARTIER
D'AFFAIRES MONDIAL
POST-CARBONE.**

Des émissions équivalentes à celles d'une capitale régionale sur un territoire de seulement 40 000 habitants, un tiers de l'empreinte carbone issu des travaux de construction, 15 % rien que pour le fonctionnement des bâtiments... Les enjeux climatiques et la crise sanitaire ont accéléré la réflexion autour de la suite du développement d'un quartier d'affaires fondé sur la densification et la monofonctionnalité. Paris-La Défense veut donc expérimenter de nouveaux modes de vie et de travail pour devenir le premier quartier d'affaires post-carbone de dimension mondiale.

Quatre orientations, dix objectifs

Il se dote en ce sens d'une « raison d'être » et a mis au point dix objectifs répartis en quatre orientations. La première, celle de construire dans un monde post-carbone avec des opérations immobilières exemplaires en matière d'empreinte environnementale, des critères d'éco-conditionnalité et des projets d'immeubles bas carbone dès cette année.

La deuxième orientation concerne les usages des espaces du quartier avec une nouvelle stratégie de « nature en ville » pour la préservation de la biodiversité et la réduction des îlots de chaleur.

Le territoire s'ouvrira encore plus aux mobilités écologiques avec la pérennisation des infrastructures cyclables installées à Paris-La Défense ces dix-huit derniers mois. Enfin les services quotidiens proposés aux salariés et habitants du quartier accompliront eux aussi leur transition écologique puisque les événements organisés par l'établissement public respecteront des impératifs de neutralité environnementale.

LE CUBE POUR LES CHAMPIONS DE L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Le concours Cube, organisé par l'IFPEB (L'Institut français pour la performance du bâtiment), récompense les économies d'énergie des bâtiments du secteur tertiaire et s'ouvre cette année à un territoire, celui de Paris-La Défense.

Douze candidats participent, soit environ 700 000 m² de bureaux et 20 % de la surface construite. Cube a débuté le 1^{er} octobre dernier pour un an. L'IFPEB sera ensuite chargé d'évaluer la différence de consommation par rapport aux autres années. Ce concours permettra également de dresser l'état des consommations d'énergies du territoire, en complément du bilan carbone réalisé en 2021.

La troisième orientation veut créer un collectif d'acteurs dans ce mouvement post-carbone. Cette année, les premiers états généraux de la transformation des tours réuniront investisseurs et opérateurs immobiliers pour proposer de nouvelles pistes en faveur de la réhabilitation énergétique. L'activité immobilière sera recentrée autour d'objectifs d'impact social et environnemental et l'établissement public pourra être amené à privilégier les projets d'implantation d'acteurs de l'économie sociale et solidaire ou de l'économie circulaire.

Enfin la quatrième orientation concerne la responsabilisation et l'implication collectives. Dans les prochains mois, le programme « Paris-La Défense can B » devra inciter les entreprises à rejoindre le mouvement *B Corp* avec un processus de labellisation permettant d'incarner le mouvement des entreprises à impact sur le quartier d'affaires et d'atteindre ses objectifs climatiques. 🌸

L'OBJECTIF D'ICI 2030

Diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre, soit plus que l'objectif national de réduction de

40 %

Vous connecter à la nature

Objectif du Département
Un espace de nature à moins de
15 min à pied de votre domicile



www.hauts-de-seine.fr



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

#DépartementNature